

Le Devoir

Montréal 

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 29 octobre 2015, a adopté le règlement suivant :

RCG 15-078 Règlement autorisant un emprunt de 78 000 000 \$ afin de financer les travaux de protection de la source d'alimentation d'eau brute de l'usine d'eau potable Atwater

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 18 décembre 2015. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 23 décembre 2015

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon

Le Devoir